

### **AVIS PUBLIC**

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0001-106 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 8 août 2017, est en vigueur depuis le 22 août 2017, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 6 septembre 2017

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### **PUBLIC NOTICE**

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA08-08-0001-106 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on August 8, 2017, is in force since August 22, 2017, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, September 6, 2017

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council